



COMMUNE de BAGNERES
de BIGORRE

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 25 MARS 2010



- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement - Annexes

Planche : n°1 ensemble de la commune

Date : Mars 2010

Echelle 1 / 20000

Planche : n°3 Côte de Ger - Sarraméa
Echelle 1/5000

Planche : n°2 Bagnères
Echelle 1/5000

Planche : n°4 Soulagnets
Echelle 1/5000

Planche : n°7 Vallons Ardazen - La Glère
Echelle 1/2500

Planche : n°5 Lesponne
Echelle 1/5000

Planche : n°6 La Mongie
Echelle 1/2500

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Limite de zonage

ZONES RISQUES NATURELS

- Inconstructible
(indice 1 = aléa fort)
- Constructible sous conditions
(indice 2 = aléa moyen ; indice 3 = aléa faible)
- Champs d'expansion de crues - Inconstructible
(indice 4 = aléa moyen ; indice 5 aléa faible)

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES ROUGES:

- A : avalanche, page 10 du règlement
- B : chutes de blocs, page 11 du règlement
- G : glissement de terrain, page 12 du règlement
- I : inondation, pages 13 à 14 du règlement
- T : écoulements torrentiels, page 15 du règlement
- X : multi phénomènes, page 16 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES BLEUES:

- A : avalanche, pages 18 à 19 du règlement
- B : chutes de blocs, pages 20 à 21 du règlement
- G : glissement de terrain, pages 22 du règlement
- I : inondation, pages 23 à 24 du règlement
- R : ruissellement, page 25 du règlement
- T : écoulements torrentiels, pages 26 à 27 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES JAUNES:

- I : inondation , pages 27 à 30 du règlement